



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Rapport de la neuvième Réunion des Présidentes de parlement

Siège de l'UIP, Genève, 4-5 septembre 2014

Nous, Présidentes de parlement réunies à Genève les 4 et 5 septembre 2014 pour notre neuvième Réunion, nous sommes retrouvées pour débattre des moyens d'accroître et d'accompagner l'émancipation économique des femmes. Notre rencontre est intervenue à un moment crucial puisqu'en 2015, nous tournerons la page des Objectifs du Millénaire pour le développement et célébrerons le 20^{ème} anniversaire du Programme d'action de Beijing.

Nous sommes convaincues que l'émancipation économique des femmes est au cœur des progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes ainsi que du développement durable.

S'il n'y a pas de solution unique face à la multitude de difficultés auxquelles se heurte l'émancipation économique des femmes, nous avons recensé les priorités et objectifs essentiels énumérés ci-après.

1. L'émancipation économique des femmes repose avant tout sur la pleine réalisation de leurs droits économiques. Elle exige en outre de modifier les rapports de force et de lutter contre les inégalités structurelles – dans les ménages, sur les marchés et au niveau des États, ainsi que dans tous les secteurs de l'économie. L'objectif est que les femmes aient des revenus qui leur permettent de vivre, d'avoir un travail décent et de prendre vraiment part à la définition des conditions de leur participation à la vie économique.

Un cadre juridique solide et efficace

2. La condition indispensable pour réaliser cet objectif est d'établir un cadre juridique solide et efficace, qui soit propice à l'émancipation économique des femmes. Cela veut dire:
 - (i) un cadre juridique non discriminatoire. Pour ce faire, il faut revoir les lois existantes et les purger des dispositions discriminatoires ou de leurs effets discriminatoires indirects;
 - (ii) un cadre juridique favorable à l'émancipation économique des femmes. Autrement dit, un cadre juridique comprenant des lois et des politiques spécialement destinées à permettre l'accès des femmes aux moyens de production, aux terres, aux financements, à la technologie, ainsi qu'à la formation et à l'emploi;
 - (iii) un cadre juridique qui aborde toutes les formes de discrimination. Autrement dit, un cadre juridique exhaustif permettant en outre de recourir à des mesures spéciales temporaires et d'intégrer le genre.

3. La législation est nécessaire mais pas suffisante, car il y a souvent une différence entre les lois et l'application qui en est faite. Il faut absolument assurer un examen rigoureux de la mise en œuvre des lois et des politiques, ce qui est de notre responsabilité de parlementaires au vu de la fonction de contrôle qui est la nôtre. Nous pouvons faciliter la mise en œuvre des lois en y incluant des mécanismes d'application contraignants et en encourageant l'adoption de règles et de protocoles. Nous devons examiner en détail le budget afin de nous assurer que des moyens humains et financiers sont prévus pour la bonne mise en œuvre de la législation. Enfin, nous devons poser les questions qui fâchent et demander des comptes aux gouvernements.
4. Nous devons aussi mettre au point des stratégies pour améliorer l'exercice de notre fonction de contrôle, notamment en nous appuyant sur des forums de femmes parlementaires dynamiques et en collaborant de près avec des organisations locales de femmes disposant d'informations valables et fiables.
5. L'information est essentielle pour élaborer des lois efficaces et en mesurer les effets. Nous avons besoin de renforcer les capacités de nos pays en matière de statistiques. Nous avons aussi besoin de pouvoir accéder à des recherches comparatives qui éclairent notre travail législatif et de contrôle. Il serait très utile en particulier que nous ayons accès à une base de données sur la législation relative aux femmes et à leur émancipation économique, ainsi que sur les bonnes pratiques dans ce domaine, en particulier en ce qui a trait aux mesures de mise en œuvre. Nous appelons les organisations internationales, notamment l'UIP, à contribuer à nous fournir un tel outil.
6. Nous devons aussi nous assurer que les lois sont connues et appliquées. Aussi devons-nous veiller à leur diffusion, faire en sorte qu'elles soient facilement consultables et bien comprises par les citoyens, ce qui suppose notamment d'organiser des campagnes d'information et d'éducation, de traduire ces lois dans les langues locales et de lancer des débats publics.

Un environnement favorable

7. Pour créer un environnement propice à l'émancipation économique des femmes, il convient d'intégrer le genre dans tous les processus d'élaboration des lois et des politiques, y compris dans le processus budgétaire. Cela permettra de faire en sorte que les femmes aient accès à un appui et à des moyens appropriés, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé.
8. Pour faciliter l'accès des femmes au travail, il faut commencer par leur donner la possibilité de s'instruire, non seulement pour les sortir de la pauvreté, mais aussi pour leur permettre de s'assumer sur le plan économique et leur assurer la sécurité. L'éducation est un excellent moyen de promouvoir l'égalité. Elle est essentielle pour faire évoluer les mentalités, combattre les stéréotypes et la discrimination, et pour créer une culture d'égalité et de tolérance. L'éducation doit concourir à l'émancipation des filles, mais aussi contribuer à inculquer les principes d'égalité à la génération montante. Il faudrait pour ce faire que les programmes scolaires intègrent l'éducation aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes.
9. L'émancipation économique des femmes exige également de mieux assurer leur sécurité physique et de leur permettre de se déplacer librement

et sans crainte. La protection des femmes sur le lieu de travail est essentielle. Il s'agit en particulier de lutter contre le harcèlement sexuel, ainsi que les violences et l'exploitation sexuelles. Il faut prendre des mesures pour criminaliser ces actes. Il faut en outre une action inclusive qui couvre tous les secteurs d'emploi. Enfin, il faut que les lois sur le harcèlement sexuel prévoient un mécanisme de surveillance pour les secteurs public et privé.

10. La question de l'émancipation des femmes a aussi trait à la difficulté de concilier famille et travail. Nous devons examiner les incitations qui permettraient de parvenir à une répartition plus équilibrée des responsabilités familiales entre l'Etat et la famille, et entre les hommes et les femmes, notamment la création de droits à un congé paternité et à un congé parental, les structures de garde d'enfants, la protection de la maternité ainsi que des investissements dans l'infrastructure et les services. La mise en œuvre de ces politiques pourrait nécessiter des mesures de sensibilisation et d'éducation pour faire évoluer les mentalités et faire tomber les stéréotypes relatifs aux rôles de chacun des deux sexes.
11. En tant que Présidentes de parlement, nous avons en outre la responsabilité de prêter une attention particulière à notre lieu de travail et à son fonctionnement, afin de nous assurer qu'il favorise la représentation des femmes. Nos parlements doivent se soucier de l'égalité entre hommes et femmes, ils doivent proposer des structures et offrir une certaine flexibilité pour permettre aux femmes parlementaires et aux femmes faisant partie du personnel de concilier vie de famille et obligations professionnelles. Ils pourraient envisager, entre autres, de mettre en place des garderies ou de limiter les réunions tardives/de nuit.

Soutenir les femmes dans le travail

12. Pour inciter les femmes à entreprendre, il faut mettre en place des mesures ciblées. Il pourra s'agir de mesures volontaristes, de programmes visant à garantir aux femmes et aux hommes le même accès aux ressources, aux TIC, aux prêts, aux aides et les mêmes chances de diriger des entreprises, mais aussi le même accès au micro-crédit et aux programmes de formation. Il faudrait également envisager de créer des fonds et des banques spécialisés pour soutenir les activités économiques des femmes.
13. Nous devons remédier au fait que les femmes continuent à devoir assumer la majeure partie du travail non rémunéré relevant de l'économie domestique, dont la charge ne cesse de s'accroître avec le vieillissement progressif de la population. Il est donc prioritaire de donner de la visibilité au travail non rémunéré, et non seulement à l'apport qu'il représente pour l'économie, mais aussi à l'obstacle qu'il constitue à l'entrée des femmes dans la population active rémunérée. Lorsqu'elles parviennent à entrer dans la population active, les femmes continuent à assumer l'essentiel du travail non rémunéré. Il convient donc aussi de prendre conscience de cette situation et d'y remédier. Nous devons voir quelles sont les meilleures politiques pour permettre aux femmes d'intégrer la main-d'œuvre rémunérée et mettre au point des mécanismes qui nous permettent d'inclure le travail non rémunéré de soutien à la famille dans la comptabilisation officielle de l'activité économique nationale.

Renforcer le leadership économique des femmes et le mentorat

14. La représentation des femmes aux postes de responsabilité économique demeure extrêmement faible. Nous devons créer des conditions qui leur permettent d'y être davantage représentées. Les femmes aux postes de responsabilité ont en effet le pouvoir de faire changer les choses et d'agir concrètement compte tenu des intérêts des autres femmes qui ne peuvent se faire entendre, et compte tenu des difficultés auxquelles elles se heurtent. Il convient d'envisager de prendre des mesures temporaires spéciales pour leur faciliter l'accès aux postes de responsabilité. Il faudrait en outre que ces mesures soient le fruit d'une vaste consultation et que les différentes parties prenantes y souscrivent.
15. Il faut en outre favoriser le mentorat entre femmes, mettre au point des mécanismes pour faciliter les échanges d'expérience et les conseils entre femmes, et faire une priorité du transfert de compétences aux jeunes femmes.

Peser sur la scène internationale

16. Avec la mondialisation, les acteurs internationaux ont une influence notable sur les programmes de développement nationaux, mais ne sont pas pour autant soumis à un quelconque contrôle et n'ont pas forcément pour préoccupation première les intérêts nationaux. Aussi est-il important que les parlements et l'UIP aient leur mot à dire dans les processus et forums internationaux, au nombre desquels figurent les forums spécialisés sur les questions touchant à l'égalité des sexes, tels que la Commission de la condition de la femme de l'ONU.
17. Il faut que les parlements prennent part aux grands processus décisionnels dans les secteurs économique et financier. Cela signifie que nous devons nous-mêmes nous investir davantage dans le système international d'octroi de prêts et en assurer le contrôle, afin de mieux en cerner les effets à l'échelon national, notamment sur l'émancipation économique des femmes. Nous sommes par conséquent convenues d'inviter la Directrice générale du Fonds monétaire international à notre prochaine réunion pour discuter plus avant de cette question.

Donner l'exemple

18. En tant que Présidentes de parlement, nous avons la responsabilité particulière de guider, de montrer la voie et d'être des modèles. Nous devons prendre des décisions audacieuses et façonner l'opinion publique. Nous devons poursuivre nos efforts pour faire de l'égalité des sexes une réalité. Nous nous engageons à en faire une priorité et décidons de rendre compte sur les progrès accomplis en la matière à notre prochaine réunion.